

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 2 septembre 2020

### **Les modifications prévues de l'OAMal mettent à mal les hôpitaux universitaires de Suisse**

**Les hôpitaux universitaires de Suisse s'inquiètent des modifications prévues de l'Ordonnance sur l'assurance maladie (OAMal). Il faut dire que ces changements amènent à comparer des pommes et des poires, ou plus exactement des maisons de naissance et des hôpitaux universitaires. Au terme de la procédure de consultation, les hôpitaux universitaires de Suisse ont donc décidé ce jour de faire connaître leur position à l'Office fédéral de la santé publique et de faire part de leurs inquiétudes au conseiller fédéral Alain Berset dans une lettre lui étant directement adressée.**

Dans la révision que propose le Conseil fédéral, les hôpitaux sont tous mis dans un même panier. L'introduction prévue d'une comparaison nationale des coûts qui mêle tous prestataires dans un seul collectif de comparaison (de la maison de naissance à l'hôpital universitaire) menace l'existence même de la médecine universitaire en Suisse. Les hôpitaux universitaires, prestataires de dernier recours et véritable colonne vertébrale des soins hospitaliers en Suisse, seraient les plus durement touchés par les conséquences négatives, parce que la complexité des tableaux cliniques qu'ils traitent ne peut être comparée aux interventions standard des hôpitaux qui se concentrent sur les patients sans risque de complication. Les hôpitaux universitaires feraient figure d'établissements chers et donc peu efficaces, alors que l'origine des différences se situe dans la structure tarifaire.

#### **Manque d'équité dans la structure tarifaire SwissDRG**

Depuis l'introduction des forfaits par cas en 2012, appelés SwissDRG, la structure tarifaire a été constamment affinée pour mieux différencier les prestations. Mais l'affinement perpétuel a ses limites – constat largement partagé dans le monde. L'expérience des dernières années a démontré que même dans des pays traitant un volume de cas nettement plus élevé qu'en Suisse (comme notamment en Allemagne) les forfaits par cas ne parvenaient pas à représenter les particularités des grands hôpitaux de dernier recours de manière adéquate pour une comparaison équitable des coûts.

#### **Les hôpitaux universitaires exigent une comparaison équitable**

Les hôpitaux universitaires sont parfaitement ouverts à une comparaison de leurs coûts entre eux. Mais si l'on veut éviter un sous-financement chronique des hôpitaux universitaires, il faut renoncer à une comparaison de leurs coûts à ceux de n'importe quel autre hôpital dans un périmètre national. C'est pourquoi les hôpitaux universitaires proposent d'adapter l'ordonnance de façon à ce que les comparaisons des coûts pour le calcul des tarifs hospitaliers soient effectuées uniquement entre établissements avec un profil d'activité similaire. Au minimum, les comparaisons d'établissements doivent être effectuées de manière distincte pour les hôpitaux universitaires.

Les hôpitaux universitaires sont indispensables pour une médecine de qualité en Suisse. Cela ne doit pas être remis en question inutilement par une modification d'ordonnance trop peu différenciée et inaboutie en termes de réflexion.

**Contact en cas de questions**

unimedsuisse

Bureaux du secrétariat général Médecine Universitaire Suisse (unimedsuisse)

Tel. : 031 306 93 85

Mail : agnes.nienhaus@unimedsuisse.ch

**Les hôpitaux universitaires suisses en quelques chiffres et faits**

- Les cinq hôpitaux universitaires de Suisse sont: l'Hôpital universitaire de Bâle, l'Insel Gruppe à Berne, le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ainsi que l'Hôpital universitaire de Zurich (USZ).
- 24% du personnel hospitalier suisse travaillent dans les cinq hôpitaux universitaires du pays, ce qui représente près de 38'500 emplois à temps plein.
- Ces cinq hôpitaux prennent en charge pas moins de 210'000 hospitalisations, soit près de 16,5% des soins hospitaliers effectués chaque année.
- 3,5 millions de consultations ambulatoires sont assurées par les hôpitaux universitaires.
- 700 projets de recherche financés par des fonds tiers obtenus de manière compétitive sont actuellement en cours dans les hôpitaux universitaires du pays.
- En 2018, 741 projets de recherche clinique étaient enregistrés auprès des commissions cantonales d'éthique de la recherche.